



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REFECTION DES VERRIERES DU
GYMNASE DU PARC DU CHATEAU PASSE
AVEC LA SOCIETE AF2M**

**DÉCISION N° DM-22-054
EN DATE DU 16 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien et au BOAMP le 9 décembre 2021 relatif au réfection des verrières du gymnase du parc du Château ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société AF2M jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AF2M - Allée des Ormeteaux - ZAC du Tuboeuf 77170 BRIE COMTE ROBERT représentée par M. Gilles CAMATTE, Président de la société le marché de réfection des verrières du gymnase du parc du Château.

Le montant des travaux s'élève à 198 223,00 € HT (237 867,60€ TTC).

Le marché est conclu pour une durée de 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220216-lmc1H9310H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/02/2022 Date de Publication : 21/02/2022
